



DECLARATION DES ACTEURS DE LA PLACE FINANCIERE DE PARIS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



En tant que fédérations représentatives des acteurs de la Place financière de Paris, nous adhérons, dans la droite ligne de la Déclaration adoptée à l'occasion du Climate Summit des Nations Unies de septembre 2014, au large consensus scientifique concernant l'influence des gaz à effet de serre sur le climat.

Nous considérons que **le changement climatique génèrera des conséquences significatives sur la société humaine, l'économie mondiale, et les écosystèmes** et qu'il présente une série de **risques et d'opportunités pour les entreprises et les acteurs financiers** auxquels ils se doivent d'apporter des réponses.

Dans cet esprit, nous pensons qu'il est nécessaire de prendre en compte cet enjeu et de définir, dès à présent, des **mesures afin de réduire sensiblement les émissions mondiales de gaz à effet de serre et le risque d'une aggravation de leurs impacts et nous soutenons l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 2 degrés.**

Nous estimons **qu'il appartient aux régulateurs de créer un cadre incitatif** afin de développer les financements et investissements des entreprises et des particuliers. Dans le même temps, nous soulignons **le rôle que les acteurs financiers** ont à jouer pour répondre aux enjeux liés au changement climatique, que ce soit en tant que prêteur, structureur et gérant, investisseur ou assureur. En tant qu'intermédiaire financier et gestionnaires de risque, notre action s'inscrit dans des contraintes d'optimisation du couple rendement/risque.

Afin d'être efficace, **notre action doit être collective et coordonnée au niveau international.** Nous sommes donc prêts à collaborer avec les instances internationales, les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales et les entreprises et les particuliers,

afin de développer des solutions appropriées répondant aux défis environnementaux et économiques auxquels nous devons tous faire face.

Cette déclaration présente notre position concernant le rôle des acteurs financiers en réponse au changement climatique. Elle se base sur les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et ceux de l'Équateur ainsi que sur les Principes pour l'Investissement Responsable définis par l'ONU et les Principes pour l'Assurance Responsable élaborés sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement Initiative Financière (UNEP FI).

En tant que fédérations professionnelles, nous encourageons, dans un contexte international, les acteurs financiers de la Place de Paris afin qu'ils soutiennent cette déclaration et collaborent à sa mise en œuvre et nous nous engageons à inciter nos membres à :

1-Mettre en place un dialogue constructif et durable, sous la Présidence française de la Conférence annuelle des Nations-Unies sur le Climat (COP21), entre la communauté financière, les entreprises et les gouvernements.

Nous saluons la **mise en place d'un dialogue ouvert et constructif dans le cadre de l'organisation de la COP21 et après la Conférence**. L'objectif est de construire une relation institutionnelle de long terme avec la mise en œuvre attendue d'un nouvel accord en décembre 2015.

Ce dialogue continu connaît une étape importante avec le « *Business and Climate Summit* » organisé les 20 et 21 mai prochains en présence de nombreux responsables politiques et acteurs financiers du monde entier ainsi que de la « *Journée mondiale de la finance pour le climat* » (ou « *Climate Finance Day* ») organisée le **22 mai**, dont l'objectif est à la fois de **mettre en lumière les initiatives pionnières dans le domaine de la réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles d'actifs, d'encourager la mobilisation de la sphère financière dans son ensemble et de souligner la pertinence, pour les pays développés comme pour les pays en développement, de solutions issues de la finance privée pour lutter contre le changement climatique.**

2-Favoriser les investissements, les financements et les assurances de bien orientés vers des solutions et des technologies bas-carbone

Les financements, les prestations en matière d'assurance et les investissements engagés aujourd'hui, auront un rôle majeur à jouer dans la transition vers une économie moins carbonée. Il est essentiel de renforcer la capacité d'évaluation des implications du changement climatique dans ces trois domaines et à chercher à en minimiser les effets négatifs et à optimiser les effets positifs sur les émissions de gaz à effet de serre.

En particulier, nous pensons qu'il est essentiel que les investisseurs et intermédiaires financiers :

- **mettent en avant et développent leurs investissements et offres d'investissement intégrant des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) d'autant que la Place de Paris est un des leaders mondiaux sur de la gestion ESG et que plusieurs acteurs de la Place de Paris se sont engagés dans une décarbonisation de leurs portefeuilles ;**

- **mettent en avant et développent leurs financements et offres de financement à valeur ajoutée environnementale et sociale**, d'autant que la Place de Paris est un des leaders mondiaux sur le segment des obligations durables et qu'elle vient de publier un document sur l'engagement et l'expertise des acteurs français sur les « Green Bonds » ;
- **dialoguent avec leurs clients sur une meilleure prise en compte du climat**, d'autant que la Place de Paris est un leaders mondiaux en matière de politiques sectorielles qui définissent des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) et qu'elle vient de publier le premier guide méthodologique des émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur financier pour mesurer son empreinte carbone ;
- **poursuivent le développement des produits d'assurance** qui permettent aux acteurs économiques de se protéger contre le risque climatique, facteur de résilience majeur.

3-Intensifier la R&D, l'innovation et le développement des technologies de pointe

Pour appréhender et réfléchir aux conséquences du changement climatique, en termes notamment de **risque et de solutions** pour s'y adapter, il est **nécessaire d'intensifier la R&D et l'innovation industrielle**. Des actions incitatives doivent être menées en direction des entreprises.

Dans le même temps, le secteur financier doit également **réfléchir à des solutions de financement, d'assurance et d'investissement** qui soient en mesure d'accompagner le développement de technologies de pointes par leurs clients.

Cet effort de prévention doit être favorisé par une politique de recherche et développement dynamique. En témoignent les initiatives prises dans ce sens par les secteurs de la gestion d'actifs, de la banque et de l'assurance. La forte mobilisation de ce dernier et de la réassurance sur le changement climatique et l'évaluation de ses conséquences a, en particulier, pour objectif de **mieux estimer les besoins futurs** des clients afin de leur **proposer une offre adaptée aux nouveaux risques** liés au climat.

4- Intensifier les collaborations avec les entreprises pour réduire la menace et les effets du changement climatique.

En collaborant, les acteurs financiers et leurs clients entreprises peuvent créer un environnement favorable au financement, à l'assurance et à l'investissement, pour mieux encadrer le passage vers une économie faible en carbone.

En tant que fédérations professionnelles, nous comptons inciter nos membres à poursuivre le dialogue avec leurs clients entreprises afin de les encourager à:

- **intégrer les risques et les opportunités liés au risque carbone** dans leur stratégie globale ;
- **prendre des engagements forts** pour soutenir l'action sur le changement climatique et notamment celui de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre ;
- **communiquer sur les risques et les opportunités** liés au changement climatique afin de permettre aux acteurs financiers d'en évaluer les implications financières ;
- fournir leurs meilleurs efforts pour **mesurer leurs émissions de gaz à effet de serre**, afin de permettre l'évaluation de leurs performances passées et un éclairage prospectif sur l'évolution de leurs émissions ;

- **intégrer le changement climatique** à leurs opérations et à la conception de leurs produits ;
- **collaborer activement avec les décideurs politiques et les autres parties prenantes** pour soutenir les mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

5- Intensifier les collaborations avec les pouvoirs publics et les régulateurs pour créer un cadre favorable à la lutte contre le changement climatique.

Nous attendons des pouvoirs publics et/ou des régulateurs qu'ils définissent un cadre politique fixant des objectifs internationaux clairs et ambitieux, mais néanmoins réalistes, pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre à court, moyen et long terme, et notamment :

- **des mesures incitatives, en particulier sur le sujet de la détermination d'un prix du carbone, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et susciter des réponses économiques adéquates aux conséquences du changement climatique ;**
- **un cadre prudentiel international favorable au financement et à l'investissement vers une économie faible en carbone;**
- **une régulation internationale favorable incitant, par exemple, au développement et à la mise en œuvre de technologies faibles en carbone, d'une plus grande efficacité énergétique et d'autres formes de réduction des émissions** permettant de répondre aux enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique.